

ASSURANCE MALADIE

SOMMAIRE

DECEMBRE 2022

☞ **Formulaires de prescription médicale de transport : nouvelle version**

☞ **COVID 19 : fin de 2 mesures dérogatoires**

☞ **Avenant 9 à la convention nationale**

☞ **Signature de l'avenant 6**

☞ **Téléservice : consultation de vos paiements _ Rappel**

+ MEDECINS

➔ **Formulaires de prescription médicale de transport : nouvelle version**

Les nouvelles versions des formulaires de Prescription médicale de transport et de demande d'accord préalable valant prescription médicale ont été homologuées :

- Formulaire S3138f – prescription médicale simple
- Formulaire S3139g - Demande d'accord préalable

Ces formulaires sont mis à votre disposition sur votre espace dédié Amelipro (Portail sécurisé).

+ INFIRMIERS

➔ **COVID-19 : fin de 2 mesures dérogatoires**

Des mesures dérogatoires aux conditions habituelles de prise en charge et de facturation ont été mises en place pendant la crise sanitaire pour permettre d'assurer la continuité des soins.

Deux d'entre elles vont prendre fin au 1er Janvier 2023 :

- celle qui autorisait les infirmiers libéraux à exercer en parallèle de leurs remplaçants ;
- celle qui permettait de déroger à la règle selon laquelle « le remboursement accordé par la caisse pour le déplacement d'un infirmier ne peut excéder le montant de l'indemnité calculé par rapport à l'infirmier, se trouvant dans la même situation à l'égard de la convention, dont le domicile professionnel est le plus proche de la résidence du malade » (article 13 de la NGAP).

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ Avenant 9 à la convention nationale

L'avenant n°9 à la convention nationale des infirmiers a été signé le 27 juillet 2022.

Cet accord :

- ☞ adapte et revalorise de manière significative les modalités de rémunération des IPA et les aides prévues pour le démarrage de leur activité libérale pour renforcer le déploiement de ce nouveau métier en ville ;
- ☞ inscrit, dans le cadre conventionnel, la possibilité pour l'infirmier et l'IPA de pratiquer des actes de télésanté et en détermine les modalités de réalisation et de facturation. Il étend également la possibilité pour les infirmiers d'accompagner la téléconsultation organisée à la demande de toute profession médicale ;
- ☞ valorise l'intervention des infirmiers en matière d'administration des vaccins, dans la continuité des mesures réglementaires portant sur l'extension de leur champ de compétences dans ce domaine.

Une circulaire détaillant cet avenant est consultable sur Ameli.fr via ce lien:

<https://circulaires.ameli.fr/circulaire/cir-292022>.

+ SAGE FEMMES

➡ Signature de l'avenant 6

Le 12 décembre 2022, l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et l'Union nationale et syndicale des sages-femmes (UNSSF) ont signé l'avenant 6 à la convention nationale des sages-femmes. Cet accord détermine et valorise les missions des sages-femmes référentes et celles des sages-femmes libérales qui interviennent en maisons de naissance ou dans le cadre de la location de plateaux techniques en établissements de santé.

L'ensemble des mesures de valorisation prévues par cet accord s'appliqueront 6 mois après l'entrée en vigueur du texte, cette entrée en vigueur intervenant au lendemain de sa parution au Journal officiel.

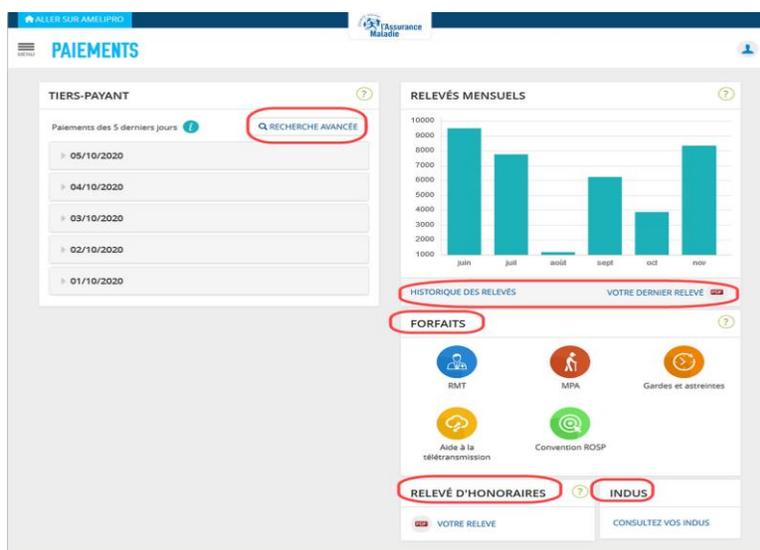
*Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : **Ameli.fr***



➔ CONSULTATION DE VOS PAIEMENTS : RAPPEL

Le service « Tous mes paiements » accessible via l'onglet "Activités" sur Ameli pro permet de rechercher, visualiser et télécharger :

- ☞ Vos paiements en tiers payant sur les 18 derniers mois
- ☞ Vos relevés mensuels
- ☞ Vos paiements relatifs à votre convention
- ☞ Vos relevés d'honoraires



A noter :

- **Recherche avancée** : Pour consulter vos paiements en tiers payant, cliquer sur « recherche avancée » puis effectuer vos recherches, soit par date de paiements, soit par date d'actes.
- **Historique des relevés** : Vous pouvez consulter et télécharger vos relevés mensuels de paiements en cliquant soit sur « historique des relevés » ou « votre dernier relevé ».
- **Forfaits** : Cette fenêtre vous permet l'accès aux paiements relatifs aux rémunérations prévues par la convention.
- **Relevés d'honoraires** : Vous pourrez ici télécharger votre relevé d'honoraires qui reprend, par année civile, le montant des honoraires enregistrés par les différents organismes prestataires au cours de l'exercice.
- **Indus** : Cet onglet vous permettra de consulter vos indus.